COMMUNE DE ST DIDIER D'AUSSIAT
CANTON D'ATTIGNAT
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE **N° 2026-08-25 31**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 21/08/2026
Membres présents : **BERGER Maëva, BERNIGAUD Solenn, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, LODA Jean Claude, NEVORET Françoise, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VALENTIN Eric**
Membres excusés : **VAIL Fanny**
Absents :
Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14
Secrétaire de séance : **DE VAUBLANC Thibaut**

Délibération 2026-08-25 31 (5.3) : Désignation du référent à l'association des Communes Forestières

L'Association des Communes forestières accompagne les élus et les collectivités sur les questions liées à la forêt, au bois et à la gestion des espaces forestiers. Elle représente les intérêts des communes, informe et forme les élus, et peut les accompagner dans leurs projets en lien avec la forêt, la filière bois, la transition écologique ou énergétique.

Elle constitue ainsi un réseau d'appui et de ressources pour les communes, qu'elles soient propriétaires de forêts publiques ou simplement concernées par les enjeux forestiers de leur territoire.

La désignation d'un référent permet d'avoir un élu identifié comme interlocuteur privilégié sur les questions liées à la forêt, au bois et à la filière forestière.

Son rôle est notamment de :
- recevoir et relayer les informations transmises par le réseau des Communes forestières ;
- informer les autres élus des formations, actualités, évolutions réglementaires ou dispositifs d'accompagnement proposés ;
- faire remonter les besoins et préoccupations de la commune concernant la forêt et la filière bois ;
- faciliter les échanges avec le réseau lorsque la commune rencontre une difficulté ou souhaite engager un projet ;
- permettre à la commune de bénéficier plus facilement de conseils, formations et accompagnements pour ses projets liés à la forêt, au bois, à la transition écologique ou énergétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE référent à l'association des Communes Forestières
- **Monsieur DE VAUBLANC Thibaut, conseiller municipal.**

Le Maire
Dominique PERROT

MAIRIE DE ST-DIDIER-D'AUSSIAT (AIN)

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 02/09/2026
Et de sa publication, le 02/09/2026